BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 34

06 – ALPES-MARITIMES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

Ventes et cessions

793 754 557 RCS Grasse.
TIARE INVEST.
Forme : Société Civile à Capital Variable.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 58, Chemin Des Bastides Saint Antoine, 06130 Grasse.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : SASU AVATEHA capital : 1 500 euros Siège social : 58 chemin des Bastides St Antoine 06130 GRASSE 811 182 898 RCS GRASSE ET SC TIARE INVEST capital : 1 000 euros Siège social : 58 chemin des Bastides St Antoine 06130 GRASSE 793 754 557 RCS GRASSE AVIS DE FUSION AU BODACC Aux termes d'un acte SSP en date à Grasse du 08.06.2026, La Société AVATEHA au capital de 1.500 euros, dont le siège social est à GRASSE (06130) 58 chemin des Bastides St Antoine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 811 182 898 RCS GRASSE et la Société TIARE INVEST au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à GRASSE (06130) 58 chemin des Bastides St Antoine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 793 754 557 RCS GRASSE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société AVATEHA par la Société TIARE INVEST. La SASU AVATEHA fait apport, avec effet au 1/08/2026, à la société TIARE INVEST de la totalité de son actif, soit 164 107 €, à charge de la totalité de son passif, soit 2000 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 162 107 €. Il sera procédé à une augmentation de capital de 1.174 € par la création de 1174 parts nouvelles assimilées aux anciennes attribuées à M. COSTE François pour le porter à la somme de 2.174€ assortie d'une prime de fusion de 160.838 € et le rapport d'échange déterminé est de 0,013 soit 1000 parts de la Société TIARE INVEST pour 13 actions de la SASU AVATEHA. La SASU AVATEHA sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de GRASSE au nom des deux sociétés le 30/06/2026..